AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1917
FR0000062150-FS0627

29 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BLEECKER

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 29 juillet 2021, la société à responsabilité limitée Milestone[1] (188 rue de Rivoli, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juillet 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER et détenir 198 936 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 17,66% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BLEECKER hors marché.

[1] Contrôlée par la société à responsabilité limitée Société Céréales et Investissements, elle-même détenue par des membres de la famille Solal.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 126 686 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.